

LA CREATION ET LA REPRISE D'ENTREPRISE EN QUELQUES MOTS...

La création d'entreprise

Avertissement / Conseils

I) Le parcours du créateur

- Pour augmenter ses chances de succès, il est recommandé d'agir avec méthode en respectant des ordres chronologiques.

II) Les aides et l'accompagnement d'ESPACE POUR ENTREPRENDRE

Quelques règles à suivre

- ✚ Se renseigner sur le parcours de création, les étapes, les difficultés, les aides.
- ✚ Ne pas sous estimer les difficultés d'une création d'entreprise et de sa gestion!!!
- ✚ Collecter de l'information sur son marché, travailler son projet et obtenir des financements avant de se lancer
- ✚ Se former en création et gestion d'entreprise est vivement recommandée!
- ✚ Se faire accompagner: c'est augmenter ses chances de succès.
- ✚ Ne pas créer est souvent préférable à la création dans de mauvaises conditions ou dans la précipitation!

1

L'IDEE

I) Le parcours
du créateur

2

ELABORATION DU PROJET :

Etude de marché

Etude technique

Etude financière

Etude juridique

Business
plan

3

Recherche d'aides et de
financement

4

IMMATRICULATION

5

DEBUT D'ACTIVITE

A) L'idée

✚ Tout projet de création d'entreprise démarre par une idée :

✚ L'idée **nouvelle**

- Une innovation
- Un besoin non satisfait actuellement
- Une niche

✚ L'idée **connue**

- Continuité entre votre expérience professionnelle et votre projet

✚ L'idée **des autres**

- S'installer sur un marché existant en proposant une offre s'approchant de celle des concurrents
- *Un conseil : il convient de se différencier des concurrents avec un positionnement original*

B) L'étude de marché

- ✚ **Définition** : l'étude de marché permet de valider la faisabilité commerciale de votre projet.

- ✚ **Objectifs** : l'étude de marché a pour but de valider votre offre (produit et/ou services) et de recueillir des informations chiffrées pour élaborer votre étude financière en :
 - Définissant précisément votre clientèle
 - Positionnant votre entreprise dans son marché
 - Adaptant votre produit en fonction des éléments recueillis
 - Définissant un chiffre d'affaires prévisionnel

B) L'étude de marché

✚ Méthodologie

➤ L'étude doit porter sur quatre dimensions :

- 1) Le marché : quelles sont ses grandes tendances et son potentiel ?
- 2) La demande : quelle typologie de clientèle ? Quels sont ses besoins, ses attentes ?
- 3) L'offre : quels concurrents ? Quels prix? Quels produits et services?
- 4) L'environnement du projet : quelles sont ses évolutions éventuelles ? Par exemple, une évolution juridique sur les conditions d'accès au métier peut avoir une incidence grave sur la faisabilité du projet.

✚ Pour plus d'informations:

<http://media.apce.com/file/95/0/etude%20de%20marche.21950.ppt>

B) L'étude de marché

✚ Où trouver de l'information ?

- Auprès des centres de ressources des chambres consulaires
- Auprès des services économies des mairies
- Sur les fiches professionnelles de l'APCE
- Auprès de l'INSEE sur le site <http://www.statistiques-locales.insee.fr/esl/accueil.asp> pour des données socio démographiques
- Sur des sites comme <http://www.xerfi.fr/> ou <http://www.creatests.com/index.php?menu=resultats>
- Auprès des fédérations et syndicats professionnels du secteur concerné
- En élaborant un questionnaire adapté que vous administrerez vous-même: <http://www.apce.com/pid531/realiser-questionnaire.html>

C) L'étude technique

✚ Avant de réaliser l'étude financière, il est impératif de faire le point sur les moyens nécessaires à l'exercice de l'activité :

➤ Moyens matériels et immatériels :

- Véhicule
- Local : travaux, droit au bail
- Mobilier
- Matériel informatique
- Diplômes-logiciels...

➤ Moyens humains :

- Combien de personnes seront nécessaires au bon fonctionnement de l'entreprise au démarrage, à 1 an, 2 ans, 3 ans?
- Des associés seront-ils salariés de la société?
- Est-il préférable d'embaucher des salariés ou de sous traiter une partie de l'activité?
- Quel est le montant estimatif de la masse salariale?

D) Les prévisions financières

- ✚ La réalisation d'un prévisionnel financier permet :
 - D'**anticiper** la gestion de sa future entreprise
 - De s'assurer de la **viabilité** de l'entreprise (les ressources doivent être en adéquation avec les besoins)
 - D'être sûr de sa **rentabilité** future
 - De calculer son point mort

- ✚ Tous les partenaires (financiers ou commerciaux) vous réclameront un dossier financier sur **3 ans minimum**

- ✚ **Prévoyez un apport personnel de 20 à 30 % de l'investissement initial total**

D) Les prévisions financières

✚ Elles répondent à **5** questions essentielles :

Quels sont les **capitaux nécessaires** pour lancer le projet ?

1. Les **recettes** seront-elles **suffisantes** pour absorber les charges ?
2. Quel sera le **niveau d'activité mensuelle** de mon entreprise ?
3. Quel est le **montant de CA** à atteindre la première année pour être **rentable** ?
4. Mon entreprise aura-t-elle les **ressources suffisantes** pour assurer sa **stabilité** dans les **3 ans** à venir ?

D) Les prévisions financières

- # 5 tableaux pour répondre à ces questions :
- # **Le plan de financement initial**
- # **Le compte de résultat prévisionnel**
- # **Le plan de trésorerie**
- # **Le calcul du point mort (ou seuil de rentabilité)**
- # **Le plan de financement sur trois ans**
- # **Ne jamais oublier d'incorporer la trésorerie dans son plan de financement initial !**

D) Les prévisions financières – Le plan de financement

BESOINS		RESSOURCES	
Investissements <i>Frais d'enregistrement</i> <i>Honoraires</i> <i>Dépôt de marque INPI</i> <i>Publicité au démarrage...</i> <i>Création site internet</i> <i>Logiciels...</i> <i>Travaux / aménagements</i> <i>Véhicule</i> <i>Mobilier</i> <i>Matériel informatique...</i> 		Apports personnels	
		Emprunts <i>Dettes fournisseurs</i>	
Stock de marchandises <i>Créances clients</i>			
Trésorerie (ou fonds de caisse)			
TOTAL		TOTAL	

E) Etude juridique

Objectifs : opter pour la structure juridique la plus adaptée à votre projet ainsi qu'à votre situation personnelle.

✚ Le choix d'une structure repose sur les critères suivants :

- la nature de l'activité,
- l'importance des besoins financiers,
- le nombre de participants,
- le régime matrimonial,
- le régime fiscal et social de l'entreprise et du créateur,
- le mode de fonctionnement et de gestion,
- le degré d'engagement et de responsabilité du créateur
- la crédibilité vis-à-vis de certains partenaires

E) Etude juridique

L'entreprise individuelle:

Votre entreprise et vous ne formez **qu'une seule et même personne : grande liberté d'action**

Vos biens **personnels et professionnels sont confondus** cad responsabilité des dettes de l'entreprise sur l'ensemble de vos biens mais possibilité de la déclaration d'insaisissabilité devant notaire pour protéger l'habitation principale

Bénéfices soumis à l'**IR : BIC ou BNC**

Principaux statuts: Auto entrepreneur, micro entreprise, EI...

E) Etude juridique

✚ Les sociétés de capitaux:

Séparation patrimoine privé et professionnel

Responsabilité des associés à concurrence de leurs apports

Apports en numéraire, nature ou en industrie

Bénéfices soumis à l'IS

Nomination d'un gérant

Formalités de création plus lourdes: rédaction et enregistrement des statuts, journal d'annonces légales

Comptabilité contraignante, plus lourde

Obligation de publier ses comptes

Obligation de tenir une AG

Principaux statuts: EURL (1 associé), SARL (2 associés ou plus)

E) Etude juridique

- ✚ Il n'existe pas de statut idéal
- ✚ Importance du choix du statut: conséquences sociales, fiscales et sur le patrimoine du créateur.
- ✚ Plus d'informations:
<http://www.apce.com/pid223/7-choisir-un-statut-juridique.html?espace=1&tp=1>

Le Business plan

- ✚ C'est un document qui présente l'ensemble de votre projet.
- ✚ Il fait la synthèse des 3 études précédentes, l'étude commerciale, technique, financière et juridique.

F) Les formalités d'immatriculation

- ✚ **L'immatriculation peut être effectuée qu'une fois les aides financières accordées !**

- ✚ **Rôle du CFE :** il centralise les pièces du dossier de création et les transmet, après avoir effectué un contrôle formel, auprès des différents organismes et administrations intéressés par la création de l'entreprise

- ✚ **Localisation :**
 - Chambre de commerce et d'industrie
 - Chambre de métiers et de l'artisanat
 - URSSAF
 - Centre des impôts

F) Formalités d'immatriculation

Dans le cas d'une entreprise:

- **Les formalités accomplies par l'intermédiaire du CFE :**
 - L'immatriculation de l'entreprise
 - L'inscription au répertoire national des entreprises
 - La transmission au centre des impôts
 - La transmission aux caisses d'assurances sociales obligatoires

- **Les formalités accomplies directement par le créateur :**
 - L'acte de domiciliation de l'entreprise
 - Le paraphe des livres comptables
 - L'ouverture d'un compte en banque

F) Formalités d'immatriculation

Dans le cas d'une société

➤ Avant la signature des statuts :

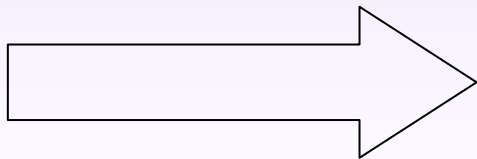
- Dépôt des fonds
- Rédaction de l'état des actes accomplis pour le compte de la société en formation
- Rédaction et signature des statuts

➤ Après la signature des statuts :

- Nomination des dirigeants (si cela n'a pas été fait dans les statuts)
- Enregistrement des statuts, en original, au Centre des impôts
- Publication d'un avis dans un journal d'annonces légales
- Dépôt du dossier auprès du CFE
- Eventuellement, dépôt de la dénomination, des logos, des noms commerciaux
- Ouverture des livres sociaux et comptables
- Démarches auprès de la Poste
- S'il y a un ou plusieurs salariés, adhésion au régime de retraite complémentaire des salariés
- Retrait des fonds sur présentation du certificat du greffier attestant de l'immatriculation de la société

Créer son entreprise: est-ce une bonne idée ?

- ✚ Parcours long et difficile
- ✚ Multiplicité d'acteurs et d'aides pas toujours compréhensibles
- ✚ Grosse charge de travail à prévoir: répercussions sur vie privée
- ✚ Conséquences fiscales (IR/IS) et sociales (RSI) importantes
- ✚ Les premières années sont les plus difficiles: nouvel entrant sur le marché
- ✚ Responsabilité importante du chef d'entreprise



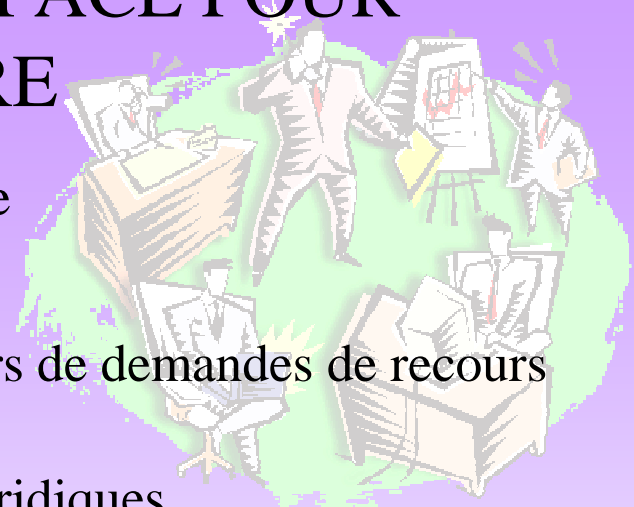
D'où l'importance de saisir les enjeux, se faire accompagner et solliciter les aides à la création

II Les aides et l'accompagnement d'ESPACE POUR ENTREPRENDRE

- A) L'accompagnement
- B) Les aides à la création

A) L'accompagnement d'ESPACE POUR ENTREPRENDRE

- ✚ Etude de concurrence
- ✚ Etude de Marché
- ✚ Plan de financement et préparation des dossiers de demandes de recours financiers
 - ✚ Etablissement d'éléments juridiques
 - ✚ Phase 1 et 3 du NACRE
- ✚ Centre de diagnostic CAP Entreprises
 - ✚ Centre de bilan de compétence



N.B: possibilité de prise en charge de l'accompagnement pour les bénéficiaires de minima sociaux et pour les habitants des communes ayant une convention avec ESPACE POUR ENTREPRENDRE

B) Les aides à la création

- ✚ Avertissement: qu'elles soient destinées à la formation ou financières, la plupart des aides doivent être sollicitées avant de vous immatriculer !
- ✚ Conseil: ne signer pas de promesse d'achat sans inclure une clause suspensive dépendant de l'accord des financeurs.

B) Les aides à la création

+ 1) Les aides à la formation

- + Devenir chef d'entreprise ne s'improvise pas.
Apprendre sur le tas a ses limites.
- + Se former avant de créer est vivement conseillé et bien vu par les partenaires financiers.
- + Gage de compétence et de sérieux.
- + Evite de commettre des erreurs
- + Meilleure maîtrise du projet global

1) Les aides à la formation

- ✚ Dispositif régional CAP entreprises, qui associe diagnostic et formations (jusqu'à 200 heures maximum).



- ✚ Formations AFPA (350 heures), GRETA, INFREP...
- ✚ APP, OPI et EPCRE du Pole Emploi...

2) les aides financières

Les aides du Pôle Emploi:

- Maintien de l'ARE (15 mois maxi), à condition de ne pas gagner plus de 70 % de l'ancien salaire brut mensuel. Pour en savoir plus:
- OU
- Aide à la reprise ou à la création d'entreprise sous forme de capital (ARCE). Permet de bénéficier de la moitié du reliquat de ses droits à l'assurance chômage sous forme de capital.
Ce capital sera versé pour moitié lors de l'immatriculation de l'entreprise, et pour moitié, 6 mois après le début d'activité sous condition de l'obtention de l'ACCRE.

2) Les aides financières

✚ NACRE : dispositif destiné aux DE indemnisés, demandeurs minima sociaux... Accompagnement en 3 phases :

- - phase 1 = aide au montage de projet. Porte sur de la **finalisation** de projet.
- - phase 2 = appui pour le financement du projet. Ce prêt peut aller jusqu'à 10 000 € remboursable sur 5 ans maximum. C'est un prêt personnel forcément couplé à un prêt bancaire professionnel supérieur ou égal.
- - phase 3 = appui au développement de l'entreprise En tant que nouveau dirigeant, vous êtes conseillé pendant 3 ans dans vos choix de gestion, dans vos stratégies de développement de l'entreprise, pour l'embauche de salariés...

2) Les aides financières

- ✚ Prêts à Taux zero: couplé à des prêts bancaires obligatoirement. La plate forme à solliciter dépend de votre lieu d'implantation



- ✚ Garantie bancaire: Facil'Bail, FAG ou FGIF. FGIF...Pour en savoir plus :

<http://www.valdemarneactif.org/default.asp?id=1307#garanties>

- ✚ PCE

- ✚ Micro crédit ADIE



2) Les aides financières

Pour les bénéficiaires du RSA:

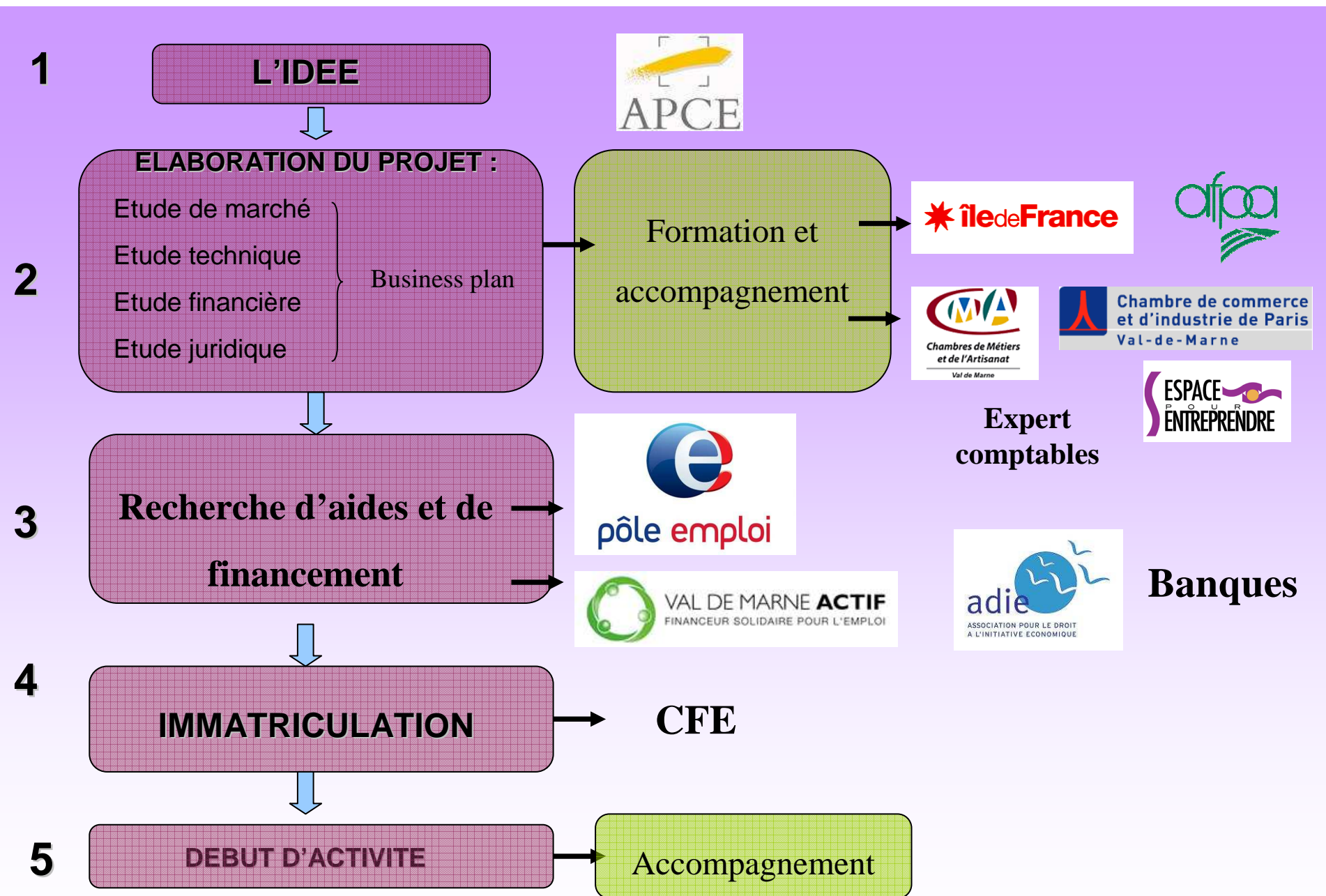
- Prime régionale de 1500 € (via ADIE)
- Prime départementale de 1000 € (via AS ou Pôle Emploi)

Pour les travailleurs handicapés:

- Subvention AGEFIPH

2) Les aides financières

- ✚ L'**ACCRES**: une exonération de charges sociales pendant un an (jusqu'à 3 ans en micro entreprises) destinée aux créateurs bénéficiaires de minima sociaux ou demandeurs d'emploi.
- ✚ L'exonération ne porte que sur la partie des revenus ou rémunérations ne dépassant pas 120 % du Smic en vigueur au 1er janvier (19 350 € pour 2010).
- ✚ A demander au moment de l'immatriculation ou dans les 45 jours suivants auprès du CFE compétent.
- ✚ En savoir plus: <http://www.apce.com/pid643/accre.html>
- ✚ Formulaire de demande :
http://www.pme.gouv.fr/informations/crea_ent/formulaire-notice_ACCRES.pdf



Services indispensables à la création

- # Les organismes de conseils
- # La banque (voir 3 banquiers minimums), société de cautionnement
- # Le comptable (3 minimums), le centre de gestion
- # Le notaire (si bail...), l'avocat, l'assureur
- # Autres : publicitaire, imprimeur...

Les 4 atouts d'un bon créateur

- ✚ Persévérant, envie de travailler sans compter
- ✚ Rigoureux, ponctuel, organisé (déclarations d'impôts...)
- ✚ Imaginatif (invente de nouveaux produits, services...)
- ✚ Original (exploitation des idées)

EQUIPE

Président

Olivier FAGE

Directrice

Marie-José CASTILLO

Vice- Président.....

Paul DEVEZE

Chargé de mission.....

Frantxoa HIDONDO

Service d' Amorçage de Projets – Agent de sensibilisation.....

Nadia EL MASSASSI

Agent Administratif.....


Chrystelle DE ABREU

CONTACTS

Espace Pour Entreprendre

 : 13 Rue Christophe Colomb
94 600 CHOISY-LE-ROI

 : 01.48.90.81.18

 : 06.69.47.64.45

 : 01.48.90.81.20

espacepourentreprendre@hotmail.com

www.entreprendre.asso.fr